FICHE TECHNIQUE ET DONNÉES

OBJET

QUAI DES BERGUES
1201 GENÈVE
PARCELLES 7084, 7368, 7386, 7391, 7392, 7393, 7680, 7685, 7676
COMMUNE DE GENÈVE SECTION CITÉ

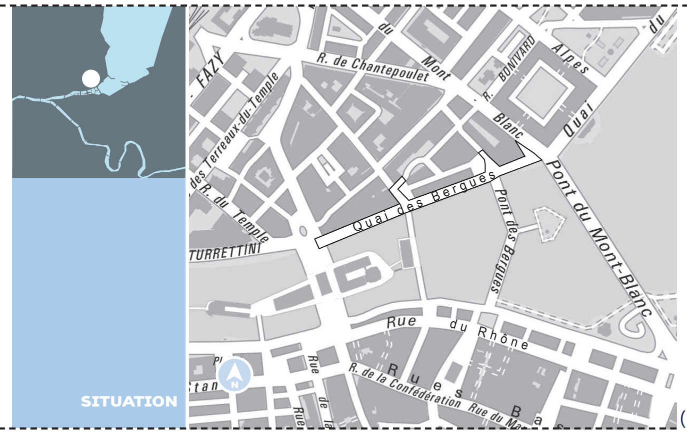

(*)

PROGRAMME DES TRAVAUX

- Réaménagement du quai en pavés de grès
- Installation de bancs et de bacs de plantations
- Plantation de nouveaux arbres sur la place des Bergues et le trottoir du quai du Mont-Blanc
- Mise en place d'un espace à priorité piétonne
- Création de trottoirs traversants aux deux extrémités du quai
- Construction et réfection de canalisations
- Remplacement des conduites d'eau et de gaz par SIG
- Démolition de l'encorbellement
- Réfection du mur de quai
- Rénovation des barrières
- Remise à neuf de l'éclairage public

CHRONOLOGIE

Vote du crédit d'études et de construction par le Conseil municipal	octobre 2015
Octroi des autorisations de construire	décembre 2016 et septembre 2018
Travaux – 1ère étape (encorbellement)	février 2017 à décembre 2017
Travaux – 2ème étape (aménagement)	octobre 2018 à mai 2020

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

VILLE DE GENÈVE
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
10, rue François-Dussaud, 1227 Les Acacias-Genève
Tél. 022 418 21 00 / agcm@ville-ge.ch

MANDATAIRES

ARCHITECTES
Brodbeck Roulet architectes associés SA
INGÉNIEURS CIVILS
PM SA
INGÉNIEURS EN MOBILITÉ
Transitec SA
INGÉNIEURS ÉLECTRICIENS
Zanetti ingénieurs conseils

BUDGET

Crédit d'études et de réalisation	Fr. 11'500'000.-
Total des crédits votés	Fr. 11'500'000.-

DONNÉES CHIFFRÉES

Surface totale réaménagée	6'215 m²
Surface pavée	5'000 m²
Longueur du quai	366 mètres
Nouveaux arbres plantés	2
Bancs « Ville de Genève »	18
Bacs de plantations	9
Barrières rénovées	360 mètres linéaires
Éclairage public	
Luminaires sur mâts	9
Cordon lumineux	200 mètres linéaires

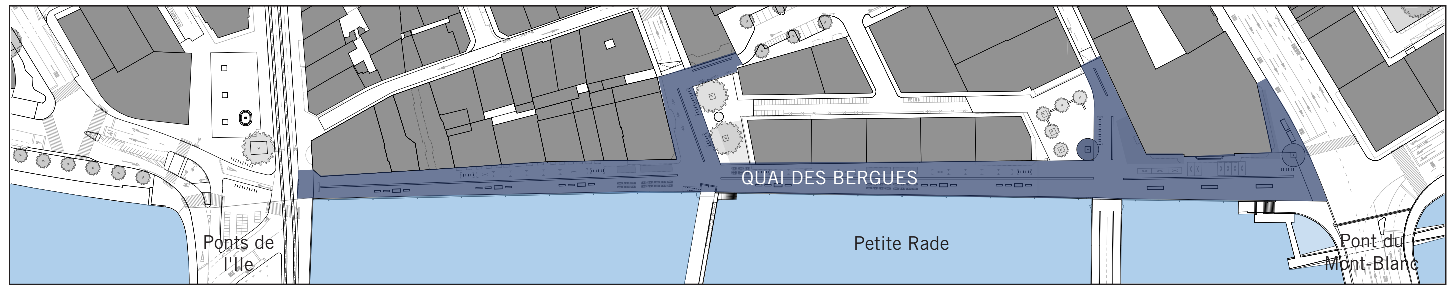

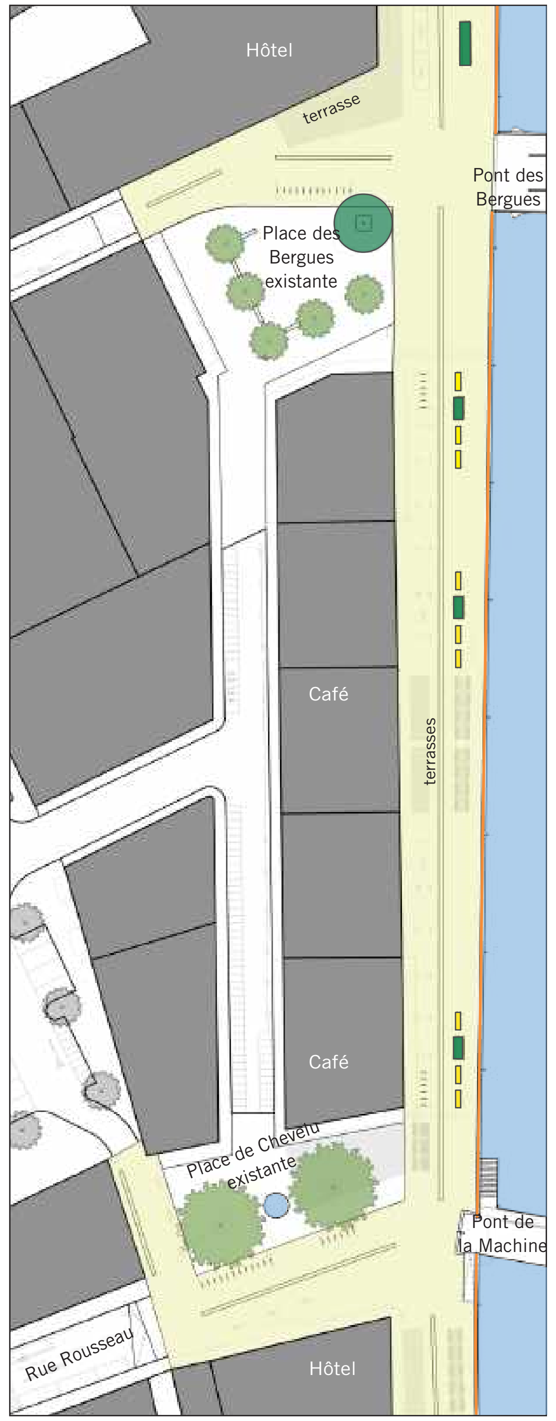

Extrait du plan
Tronçon central

- nouvel arbre
- bac de plantations
- banc

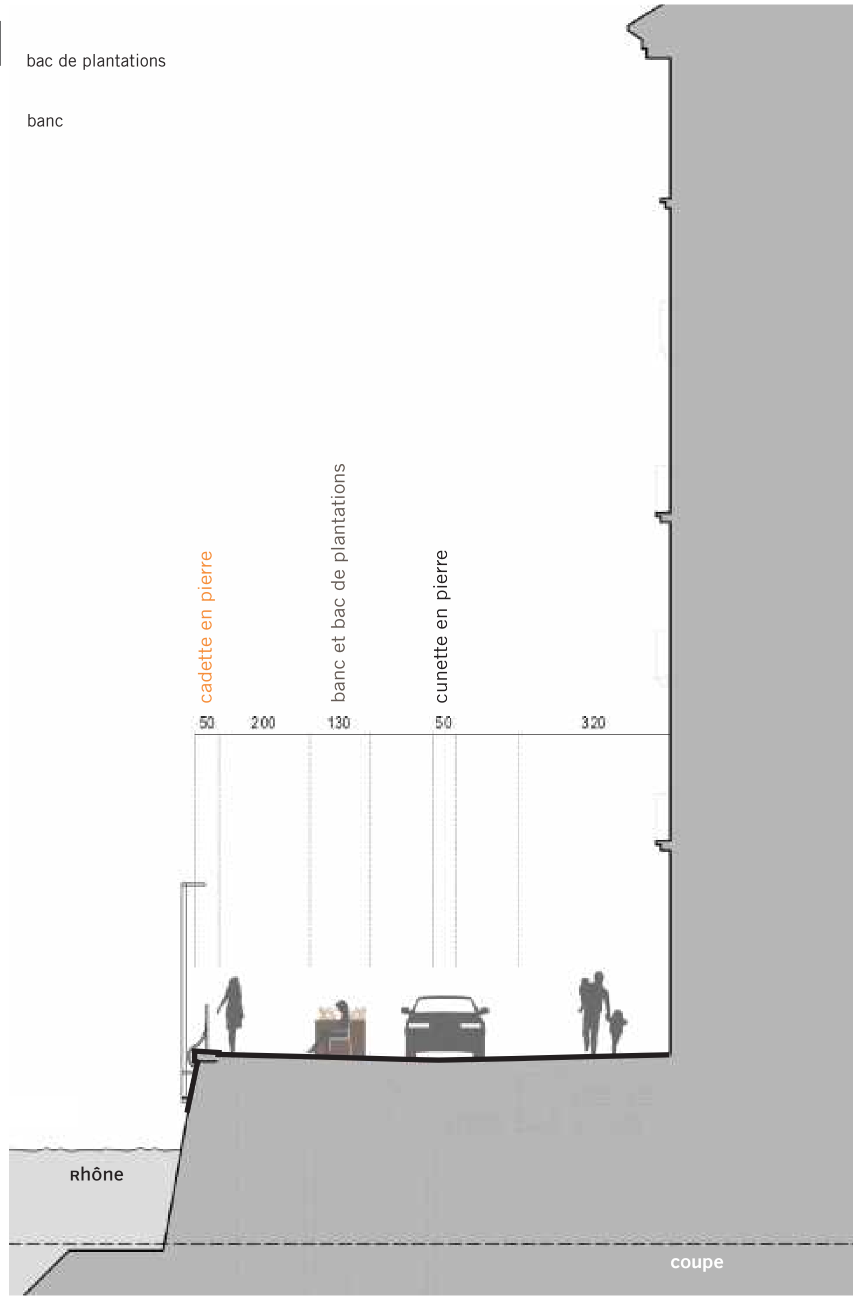

QUAI DES BERGUES
AMÉNAGEMENT
ESPACE PUBLIC

CONTEXTE

Le quai des Bergues est situé dans le périmètre protégé de la Rade, sur la rive droite du Rhône. Il a été dessiné dans les années 1830 par Guillaume-Henri Dufour, dans le cadre des grands travaux d'embellissement de la Rade. Dans la seconde moitié du 19ème siècle, il est devenu un lieu de promenade, en lien notamment avec le développement du tourisme à Genève.
Dans sa configuration d'origine, le quai des Bergues était surmonté d'un parapet en pierre. Une première transformation a eu lieu au début du 20ème siècle, lorsque le quai a été légèrement élargi par la construction d'un encorbellement au-dessus du lit du Rhône. Entre 1972 et 1973, une véritable structure en porte-à-faux a été réalisée au-dessus du fleuve pour accompagner le développement routier du quai.
D'une largeur de 5 mètres au niveau des ponts de l'Île, cet encorbellement diminuait ensuite progressivement pour disparaître juste en aval du pont des Bergues.
Une inspection réalisée en 2014 a révélé des dégradations importantes de ce porte-à-faux, nécessitant sa fermeture immédiate au public. Parmi les différentes options envisagées pour remédier à ce problème, c'est la démolition de l'encorbellement et le retour au gabarit original du quai qui a été privilégiée.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le retour au gabarit d'origine du quai des Bergues s'accompagne de la restauration des usages d'autrefois, liés à la promenade et à la contemplation du paysage. Le nouvel aménagement, au caractère piétonnier affirmé, s'inscrit dans la continuité des espaces publics voisins, comme les quais situés tout autour de l'Île ou le quai Bezanson-Hugues sur la rive d'en face.
Le projet s'intègre de manière harmonieuse au sein du tissu historique de l'hypercentre. Il repose sur une compréhension subtile des enjeux patrimoniaux et des usages actuels, tout en restant ouvert sur d'autres utilisations futures.
L'aménagement du quai a été imaginé de pair avec un nouveau schéma de circulation dans le quartier de Saint-Gervais.
Des études ont été menées depuis 2008 par la Ville et l'Etat de Genève dans le but de détourner le trafic de transit qui congestionne les rues étroites de ce quartier, tout en maintenant les accès nécessaires pour les habitant-e-s et les activités. La flexibilité du projet permettra une adaptation du statut du quai au fil de l'évolution des sensibilités politiques et citoyennes.

UNE PROMENADE PAVÉE LE LONG DU RHÔNE

Le quai des Bergues a été pavé sur l'ensemble de sa surface, de façade à façade et sur un seul niveau, sans chaussée ni trottoirs. Une cunette centrale pour la récolte des eaux de pluie a été positionnée à l'axe du quai, soulignant les volumes de l'espace public et du bâti. Un soin particulier a été apporté à la mise en oeuvre des pavés de grès, selon un procédé consistant à les scier sur le dessus puis à les flammer, pour qu'ils ne soient pas glissants et qu'ils forment une surface la plus plate possible. Ce choix traduit la volonté de ne pas créer de nuisances sonores supplémentaires lors du passage de véhicules sur les pavés, mais surtout de faciliter la déambulation des personnes à mobilité réduite. Une attention a également été portée à la composition architecturale du sol pour guider les traversées transversales du quai, grâce à de larges bandes de pavés bosselés, suffisamment saillants pour être ressentis et détectés par les personnes aveugles et malvoyantes. Un passage de 2 mètres de largeur, libre de tout obstacle, a aussi été préservé le long des barrières.
Enfin, les détails du pavage ont été particulièrement soignés, jusqu'aux couvercles des regards de canalisations, habituellement en fonte, qui ont été pavés selon un motif en cercles concentriques.
En matière de mobilier urbain, des bancs ont été disposés face au Rhône et permettent une pause bienvenue pour profiter de la vue. De grands bacs de plantations, développés spécialement pour ce lieu, s'intercalent entre les bancs pour amener de la verdure dans ce site urbain. Construits en deux tailles différentes, ils contiennent des végétaux composés d'un mélange de bulbes et de plantes de faible envergure.
Deux nouveaux arbres ont été plantés sur la place des Bergues et le trottoir du quai du Mont-Blanc. Enfin, des épingles à vélos ont été installées à plusieurs endroits le long du quai.
Les terrasses font partie intégrante du concept d'aménagement. Elles peuvent se déployer notamment le long des façades, contribuant à l'animation de ce lieu.
Les garde-corps ont été rénovés sur toute la longueur du quai. Les anciennes barrières Dufour ont été remises en état, sablées puis repeintes dans la même couleur que celle initiée sur les ponts de l'Île. Elles ont aussi été renforcées par un col-de-cygne surplombant le fleuve, comme c'est le cas sur le quai des Moulins. Leur système de scellement profond a été redimensionné afin d'augmenter considérablement leur résistance.
La démolition de l'ancien encorbellement s'est accompagnée du rhabillage du mur de quai en pierres de Meillerie, en respectant le calepinage d'origine. Une cadette en pierre naturelle couronne la tête du mur de quai sur toute sa longueur. En sous-sol, des travaux ont été menés pour remettre à neuf les canalisations. Les réseaux d'eau potable et de gaz ont également été rénovés par les Services Industriels de Genève (SIG).
Le quai des Bergues bénéficie également d'un nouvel éclairage. Les anciens luminaires et mâts, à caractère routier, ont été remplacés. Entre les ponts de l'Île et le pont de la Machine, neuf luminaires sur mâts ont été installés. Il s'agit du même modèle que celui utilisé sur l'ensemble des berges du lac et des cours d'eau en Ville de Genève. Entre le pont de la Machine et le pont du Mont-Blanc, le quai est désormais éclairé uniquement par le cordon lumineux de la Rade, rénové et équipé de la dernière génération de lampes LED. Ainsi, l'éclairage a pu être ramené à une échelle humaine tout en diminuant la quantité de matériel utilisé, sans doublons entre le cordon lumineux et un éclairage de type routier comme c'était le cas auparavant. Par la même occasion, le quai a été équipé en électricité pour les manifestations.

UN QUAI MIS EN VALEUR

Le quai des Bergues était autrefois ouvert au trafic motorisé sur toute sa longueur.
Le nouvel aménagement a été l'occasion de lui donner un aspect davantage en lien avec les déplacements doux. Des régimes de circulation à priorité piétonne (zone piétonne, zone de rencontre) ont été instaurés sur les différents tronçons du quai. Les cycles peuvent circuler dans les deux sens. Les accès pour les riverain-ne-s (habitant-e-s, commerces et hôtels) ont été maintenus.
Le nouvel aménagement du quai des Bergues a également permis de mettre en valeur les façades des bâtiments et les paysages de la petite Rade, grâce à un aménagement en harmonie avec le site.
Le public et les riverain-e-s peuvent désormais profiter pleinement de ce quai très agréable et orienté plein sud. Cette réalisation sensible et évolutive s'inscrit dans la volonté d'améliorer la qualité de vie en ville, par la mise à disposition d'espaces publics conviviaux.

CRÉDITS PHOTOS: NICOLE ZERMATTEN / VILLE DE GENÈVE

(*) recto: source SITG, extrait en date du 30.07.2020